



2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL PARCS ET JARDINS ANDRIOLO		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires					
		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 656 604	FB		FC	1 656 604	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	6 806 657	FH		FI	6 806 657
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 463 262	FK		FL	8 463 262	
	Production stockée*					FM	(66 756)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 868	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	92 795	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 402	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 498 573
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	379 450	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 683 983	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	45 479	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 763 387	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	90 484	
	Salaires et traitements*					FY	1 882 239	
	Charges sociales (10)					FZ	575 462	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	360 453
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	37 389
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	83 643	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 901 974	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	596 598	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 331	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	7 331	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	3 004	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	3 004	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 327	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	600 925	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Cagid Group





2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise		EURL PARCS ET JARDINS ANDRIOLO		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	104 863	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	58 953	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	163 816	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	136 363	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	9 518	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	145 882	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	17 933
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	175 982		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	8 669 721
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	8 226 843
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	442 877
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	696
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	12 264
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		40 639
				A2	40 639
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	40 639	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			38 376		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			9 518		
Produits des cessions d'éléments d'actif				58 953	
Charges et produits sur ex antérieurs			97 987	104 863	
			Exercice N		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



PARCS ET JARDINS ANDRIOLO SARL
Société à responsabilité limitée au capital de 81 000 euros
Siège social : ZA de Belleforiere
59286 ROOST-WARENDIN
394 123 830 RCS DOUAI

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 442 877.59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 442 877.59 euros

Auquel s'ajoute :

Un prélèvement sur le compte "autres réserves" :557 122.41 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 1 000 000.00 euros

A titre de dividende global à l'associée unique

Soit 333.33 euros par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 000 000.00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

30 000.00 euros, soit 10.00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

40 000.00 euros, soit 13.33 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

60 000.00 euros, soit 20.00 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000.00 euros

Certifié conforme

La Gérance

Monsieur Serge ANDRIOLO





2050 - Bilan Actif

<< Copie certifiée conforme >>

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL PARCS ET JARDINS ANDRIOLO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		ZA DE BELLEFORIERE 59286 ROOST-WARENDIN		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 9 4 1 2 3 8 3 0 0 0 0 3 3		Néant		*	
				Exercice N clos le		31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 235	19 315	919
		Fonds commercial (1)	AH	AI	220 826		220 826
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	238 159	31 851	206 308
		Constructions	AP	AQ	558 160	541 213	16 946
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 628 603	1 079 846	548 756
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 452 916	933 530	519 385
Immobilisations en cours		AV	AW				
Avances et acomptes		AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	65 728		65 728
	Prêts	BF	BG	241		241	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	100		100	
TOTAL (II)		BJ	BK	4 184 969	2 605 757	1 579 212	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	101 681		101 681
		En cours de production de biens	BN	BO	46 694		46 694
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 804 472	57 425	2 747 047
		Autres créances (3)	BZ	CA	211 064		211 064
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	1 860 312		1 860 312	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI				
TOTAL (III)		CJ	CK	5 024 224	57 425	4 966 798	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	9 209 194	2 663 182	6 546 011	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032





2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL PARCS ET JARDINS ANDRIOLO		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA		81 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		43 327	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC			
	Réserve légale (3)	DD		8 100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	DG		3 369 591	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		442 877	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK		12	
	TOTAL (I)	DL		3 944 908	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	DV		756 333	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		2 325	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		940 662	
	Dettes fiscales et sociales	DY		890 968	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		10 814		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		2 601 102	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		6 546 011	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2 598 777		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032





Identification de l'entreprise

Désignation de la société : EURL PARCS ET JARDINS ANDRIOLO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 6 546 011 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 442 878 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.





Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, l'entreprise a opté pour un traitement rétrospectif. Cette option a entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.





Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Constructions	10 à 20 ans
• Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans
• Installations techniques	3 à 10 ans
• Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
• Installations générales	3 à 10 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.





Règles et méthodes comptables

Provisions pour gros entretiens et grandes révisions

Les provisions incluent les provisions pour gros entretiens et grandes révisions. La méthode de comptabilisation d'un composant n'a pas été retenue.

Engagements de retraite

L'entreprise n'a signé aucun accord particulier.

L'entreprise a constaté éventuellement ses engagements sous forme de provision.

Evènements Postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Nous ne sommes pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de la société. Un plan de continuité de l'activité a été mis en œuvre, en utilisant les mesures gouvernementales prévues (programme de réduction de coûts, recours à l'activité partielle, obtention d'un prêt garanti par l'État, etc.). Nous estimons que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause car nous avons mis en place les mesures prises décrites ci-avant.

